

# LIBÉRAL DENTAIRE ÎLE DE FRANCE

« Si tu ne participes pas à la lutte, tu participes à la défaite »

Berthold Brecht

## L'ÉCHO DU NATIONAL

### Pourquoi adhérer à la FSDL ?

**N**otre exercice libéral est en danger. Pour empêcher la mainmise des financiers sur notre profession et envisager un exercice serein et appliquant enfin les nouvelles technologies, rejoindre la FSDL apparaît comme la seule solution viable à long terme. Ces 30 dernières années ont été marquées par des compromissions en tout genre qui nous ont amenés à la situation actuelle intenable tant au niveau financier, réglementaire, que médiatique.

**Votre adhésion nous permet de nous rassembler autour d'un projet commun de défense de notre profession** qui en a bien besoin à l'heure actuelle. Les signatures de conventions indigentes, d'avenants tronqués, la création de centres dentaires et d'implantologie « low cost », de pseudos universités portugaises et la mise en place de réseaux de soins commerciaux par des groupements mutualistes ou de compagnies d'assurances, ont sérieusement mis en péril notre exercice libéral. Sans compter les incessantes attaques médiatiques ciblées sans précédent qui parachèvent le travail de destruction de l'image de la dentisterie libérale auprès du public concerné.

**La FSDL a toujours suivi une ligne de conduite irréprochable** et défendu les confrères contre ces menaces de plus en plus grandes. Par son expérience et sa présence sur tout le territoire, par la combativité de ses représentants, nous vous défendons également à titre individuel (aide juridique, conseils) et vous accompagnons tout au long de votre exercice.

Ensemble, de plus en plus nombreux, nous pouvons changer radicalement les choses et retrouver notre fierté de soignants!!!

### Quels sont les combats actuellement menés par la FSDL ?

**Contre la Loi le Roux**, la FSDL continue son combat. Nous avons entamé également une enquête poussée sur **les pratiques de SantéClair** et les conclusions seront dévoilées dans les prochaines semaines. Le dossier est explosif et sera traité en priorité: ces pratiques commerciales doivent cesser au plus vite.!

**Au sein de l'URPS de L'Île de France**, où notre syndicat est majoritaire, des mesures ont été prises pour empêcher la prolifération de centres dentaires « low cost ».

**Le 15 février**, devrait être rendu au sein du Tribunal de Grande Instance de Toulon le Jugement concernant la **fermeture définitive de l'école privée portugaise « usine à faux diplômes » Fernando Pessoa**, que la FSDL a déjà fait condamner au mois d'avril.

La FSDL vous représente ainsi sur **tous les fronts**, car notre rôle syndical a toujours été et restera la défense de la profession. Les 30 % d'adhésions supplémentaires en 2013 confortent notre rôle d'acteur majeur et nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez chaque jour.

Patrick SOLERA  
Président de la FSDL



## Sommaire

▪ ÉDITORIAL	1
▪ SUR LE PLAN NATIONAL	1
▪ LA DÉCENNIE DU TRACKING	2
▪ MAIS POURQUOI ?	2
▪ AUJOURD'HUI LA FSDL	3
▪ CÔTÉ PRATIQUE	4
▪ AGENDA	4



## L'ÉDITORIAL

de Yann RAULT  
Président de la FSDL  
Île de France

### État d'Urgence

*Après les terribles atteintes à l'exercice libéral de notre profession dont l'année 2013 nous a largement pourvus, nous voici quasiment en « état d'urgence ».*

*Nouveau devis, nouvelle nomenclature, réseaux de mutuelles, contrôles inopinés, fausses « universités »... 2014 nous a déjà portés sur de nombreux fronts de combat syndical.*

*Mais qui nous sacrifie ? Pourquoi ?*

*Que cherchent ceux qui paraphent les textes qui nous condamnent ?*

*Nous avons choisi de vous donner dans cette édition des éléments d'information et des clés de compréhension.*

*Et si notre ton est parfois empreint d'amertume ou de colère, ne nous en veuillez pas : c'est la traduction du sentiment de révolte vis-à-vis de ceux qui ont trop tendance à capituler. Nous ne céderons jamais !*

*Pour nous, il existe une solution : stopper la nuisance de ceux qui nous trahissent, en empêchant d'autres signatures fratricides comme celle de l'avenant 3. Pour cela, votre soutien et votre adhésion nous sont indispensables.*

**Nous comptons sur vous !**



2011 - 2020,  
la décennie  
du tracking (1)!



La première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle a vu l'éclosion de la toile mondiale et des réseaux sociaux. Un vent de liberté a soufflé partout, tel un 5<sup>ème</sup> pouvoir, bousculant les lignes jusque-là établies. Mais cette liberté est aujourd'hui bafouée par le tracking qui devient omniprésent. Le point d'orgue est la révélation du scandale des écoutes américaines par la NSA. La dentisterie française n'échappe pas à ce phénomène, car dès le mois de juin prochain, nous y entrerons de plain-pied et ce, par la volonté des signataires de l'avenant 3.

En effet, cet avenant 3, avec la mise en place de la CCAM et du nouveau devis conventionnel vend notre âme aux complémentaires santé, ces outils leur donnant toutes les informations nécessaires pour décrypter notre activité afin de mieux cibler leurs dépenses. Ces nouvelles contraintes sans aucune contrepartie vont fortement impacter la gestion de nos cabinets.

(1) Tracking : ensemble des moyens mis en œuvre pour poursuivre les internautes et noter leurs moindres faits et gestes afin d'établir leurs profils.

LE CAUCHEMAR, C'EST MAINTENANT,

# mais pourquoi???

## Pourquoi avoir signé cet avenant 3 ?

### À qui profite le crime ?

#### Éléments de réponse.

L'un des syndicats de notre profession, déjà instigateur du protocole MGEN, serait en négociation avec Malakoff Médéric pour la mise en place de réseaux... Comme la loi pour la sécurisation de l'emploi du mois de mai 2013 impose une mutuelle par secteur professionnel, **les enjeux financiers sont colossaux**. Avons-nous été vendus par ceux-là même qui sont censés nous défendre ?

Cet avenant 3, qui instaure la mise en place de la CCAM et du nouveau devis unique va entraîner tellement de bouleversements dans notre vie professionnelle que nous allons devoir passer du temps, beaucoup de temps à nous adapter, à nous former.

Concernant justement ce dernier point, nos confrères signataires de l'avenant 3 sont allés jusqu'à organiser des formations payantes via l'UNAFOC (dont le siège et le trésorier général sont à leur même adresse...). Instaurer la mise en place de la CCAM et du devis unique, puis engranger des recettes pour apprendre à l'appliquer : quelle affaire juteuse !!!

**Du point de vue de la FSDL, cela est scandaleux et tout à fait contraire à l'esprit syndical.**

**C'est gratuitement que nous diffusons toutes informations utiles !**

[www.fSDL.fr](http://www.fSDL.fr)

## Sur un plateau d'argent...

Dans une interview parue dans Les Échos en décembre dernier, Guillaume Sarkozy (Directeur Général de Malakoff Médéric) explique qu'en tant qu'ancien dirigeant d'entreprise, il veut en finir avec les remboursements à l'aveugle et contrôler au plus près la santé des salariés afin d'en diminuer le poids économique pour les entreprises et

assurer une meilleure gestion du risque. **Inévitablement, les mutuelles ou assureurs privés auront alors la mainmise sur les dépenses de soins, au détriment de la liberté individuelle et de notre avis médical**, ce qui entraînera une régulation beaucoup plus

accrue de notre activité. M. Sarkozy avec la complicité du directeur de la CNAM et des autres signataires de l'avenant 3, semble oublier que seul le professionnel de santé est habilité à juger du choix du meilleur plan de traitement pour son patient et que la santé n'est pas un commerce.

Le Président de la FSDL, Patrick SOLERA, nous prévient: « la charte de bonnes pratiques établie entre la CNSD et l'UNOCAM (Union des complémentaires santé) autorise ses derniers de manière officielle à formuler des commentaires sur tous nos devis à partir d'éléments significatifs comme la moyenne régionale de nos honoraires. **Sans aucun doute les détournements de patientèle validés par la charte vont se multiplier avec l'arrivée d'organismes de gestion via des plateformes téléphoniques type Santé Clair** ».

” La santé n'est pas un commerce!



L'action de notre antenne Île de France est l'exact reflet de la philosophie de la FSDL au niveau national : nous faisons nôtres tous les sujets !



# Aujourd'hui la FSDL :

**des idées  
au terrain,  
sur tous  
les fronts !**

## QUEL EST LE RÔLE D'UN SYNDICAT ?

À la FSDL, nous considérons que **le premier rôle d'un syndicat est de défendre la profession** et non de jouer les interlocuteurs privilégiés du gouvernement, comme certains cadres d'autres syndicats le pensent. Nous n'avons qu'un seul objectif : changer radicalement ce système sans jamais capituler. En faisant tout notre possible pour améliorer nos conditions d'exercice, en exigeant la levée de l'opposabilité sur les remboursements de soins à défaut d'un triplement de ces derniers, et cela, sans plafonnement des prothèses.

Pour reprendre les termes d'un confrère : **« nous nous battons pour le droit à garder une activité libérale non étatisée pour continuer à pratiquer une dentisterie de haute qualité ».**

Nous pensons que cette philosophie devrait sous-tendre toute l'action syndicale de notre profession : voilà pourquoi nous sommes choqués de constater que dans les faits, d'autres se sont transformés en supplétifs du Ministère de la Santé en oubliant leur rôle prioritaire de défense de la profession. Nous ne nommerons personne, mais nous continuerons d'alerter sur des pratiques qui nous semblent contestables et directement nuisibles à la qualité de notre système de santé.

Toute l'actualité en ligne  
sur [www.fSDL.fr](http://www.fSDL.fr)

## LA FSDL, UN SYNDICAT QUI NE SIGNE RIEN ?

Face à des détracteurs qui nous reprochent de n'être que des non signataires sans autre politique concrète, nous tenons à souligner que nous serions mieux logés aujourd'hui si notre convention n'avait pas bougé d'un iota depuis 1998.

***Nous nous passerions volontiers du fameux taux URSSAF de la convention 2006 (2), de la Charte de bonnes pratiques qui ne pénalisera que le praticien et non la complémentaire coupable de détournement de patientèle, de ces usines à gaz que sont la CCAM et du nouveau devis unique.***

Nous sommes fiers de ne pas avoir signé ce qui va à l'encontre de notre exercice libéral et de notre fierté de soignants. Et si notre confiance s'est quelque peu émoussée en entendant dire par exemple que « l'on ne va pas pleurer sur les revenus des dentistes », nous persistons dans notre action en prévoyant notamment de continuer à contester la loi Le Roux, de déjouer les mauvaises pratiques de style « Santéclair », d'empêcher la prolifération des centres dentaires low-cost.

***On peut défendre la profession sans se compromettre en signant des mesures aux conséquences délétères !***

(2) Le taux URSSAF fait gagner de l'argent aux caisses (un comble !) sur notre dos alors qu'on nous avait fait croire que nous serions gagnants sur les revalorisations de soins.

## AFFAIRE PESSOA : TOUS À PARIS LE 14 MARS

La FSDL sera informée le 15 février du jugement du Tribunal de Grande Instance de Toulon concernant la fermeture définitive de l'école privée portugaise « usine à faux diplômes » Fernando PESSOA (CLESI), qu'elle a déjà fait condamner au mois d'avril 2013.

Et **le 14 mars prochain**, nous participerons à Paris à la manifestation des professionnels de santé et des étudiants contre l'installation de cette fausse université qui « vend » honteusement nos diplômes !

Ce rassemblement illustre la capacité de notre profession à s'unir dans un combat commun pour défendre un des principes majeurs constitutifs de notre système de santé : la formation des praticiens. Dans le cortège : la FSDL, l'Ordre National des Chirurgien-Dentistes, l'UJCD, la CNSD, l'UNECD, la SFCD, l'UFSBD, l'ADF, le CNPS, le SNCDCS et le collectif « Les Dentistes ne sont pas des Pigeons ».

Nous vous encourageons vivement à noter et retenir dès à présent cette date du **14 mars 2014 à Paris - Ministère de l'Enseignement Supérieur** pour manifester votre attachement à nos valeurs et contrer l'installation d'usines à diplômes de type PESSOA.

[www.fermeture-pessoa.fr/](http://www.fermeture-pessoa.fr/)  
ou [www.fermeture-clesi.fr/](http://www.fermeture-clesi.fr/)

## À la FSDL, les infos, c'est gratuit !

La FSDL trouve scandaleux que le syndicat qui a mis en place de nouvelles contraintes pour l'ensemble de la profession, en signant, seul et contre l'avis des autres structures syndicales l'ave-nant 3 (grâce à leur majorité obtenue par 194 voix d'avances seulement aux élections URPS), monnaie aujourd'hui des formations pour expliquer aux praticiens comment faire face aux consé-quences de cette signature.

Sur le site de la FSDL ([www.fsd.fr](http://www.fsd.fr)), vous trouverez GRATUITEMENT les informa-tions permettant de comprendre ces obligations légales et conventionnelles applicables au 1er juin 2014.

À partir du moment où un représentant syndical obtient des rémunérations conséquentes par sa seule présence dans un organisme ou par le biais d'in-demnités versées par son syndicat, il fi-nit par ne plus défendre que son poste et les avantages qui en découlent.

À la FSDL, nous ne pouvons cautionner cette dérive mercantile: nos finances ne proviennent que de vos seules cotisations.

## Ce que vous garantit votre adhésion

Lors de son adhésion à la FSDL, chaque adhérent bénéficie immédiatement:

- \* d'une Protection Juridique Professionnelle, souscrite par notre syndicat auprès de JURIDICA ;
- \* d'un secrétariat services: [services@fsdl.fr](mailto:services@fsdl.fr) ou [secrtaire@fsdl.fr](mailto:secrtaire@fsdl.fr);
- \* de tarifs préférentiels à notre assurance groupe Responsabilité Civile Professionnelle, facultative.

Tarifs 2014	
RCP	Adhérents FSDL et ASSO
sans implantologie	338 €
* avec implantologie	774 €

\*y compris la chirurgie pré-implantaire avancée

50 % de remise pour la 1re adhésion, comptant pour l'année calendaire (du 01 janvier au 31 décembre)

Notre contrat groupe est souscrit di-rectement auprès du courtier qui nous représente (OPL) : Tél. 04 76 96 50 50.



Notre partenaire vous propose éga-lement tous types de contrats profes-sionnels et personnels.

O.P.L.: Office des Professions Libérales, 177 cours de la Libération, 38 100 GRENOBLE, ORIAS n° 09050740

**Adhérez ou renouvelez votre adhésion directement auprès de notre antenne d'île de France en nous renvoyant le formulaire ci-joint.**

Cotisations 2014	
Première adhésion	310 €
pendant 3 premières années d'installation	100 €
Renouvellement	410 €
couples ou associés: 357 € chacun	soit 714 €
Retraités	80 €
Étudiants	0,00 €

*Votre adhésion est essentielle pour garantir notre indépendance de pensée et d'action.*

## VOTRE AGENDA

« Les changements radicaux de 2013 impacteront copieusement notre exercice en 2014 »

## Invitation

Afin de mieux comprendre pourquoi notre profession chemine vers l'étranglement de son exercice libéral,

**Yann RAULT**  
Président de la FSDL d'île de France

**Patrick SOLERA**  
Président de la FSDL

répondront à vos interrogations sur les changements à venir

**le jeudi 13 mars 2014 à partir de 20 heures**  
**à la Faculté de chirurgie dentaire - Université Paris Descartes**  
**1, rue Maurice Arnoux - 92120 Montrouge**  
**Tel 01 58 07 67 00 - Fax 01 58 07 67 99**

### Au Menu des échanges :

le nouveau devis unique, la CCAM, les Plates-formes de type Santéclair,,les contrôles inopinés DGCCRF, le dossier DENTEXIA et les Centres Low-Cost...

*Un buffet sera servi en début de séance*

**Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux de l'île de France**

**Président**  
Yann RAULT  
**Vice-Président**  
Jean-François CHABENAT  
**Secrétaire Général**  
Thomas HAMON  
**Trésorier**  
Laurent PINTO

1 avenue du général De Gaulle  
78 600 Maisons Laffitte  
[dentiste@noos.fr](mailto:dentiste@noos.fr)  
Crédits photos ©WW